Image not found or type unknown

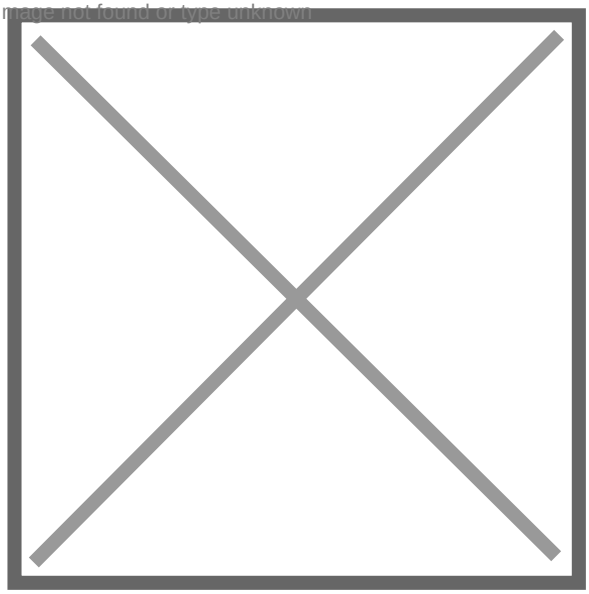

Achat scooter sans garantie a cause du faible kilometrage

Par **tixchomem01_old**, le **21/11/2007** à **20:37**

bonjour,le 04 06 2007 jai acheter un scooter peugeot d'occasion chez un consessionnaire peugeot,au prix de 1300 €, premiere mise en service 2004,1700 km au compteur.jai assurer le scout le 21 08 2007 pour pouvoir rouler avec (le vieux scoot marchai donc pas besoin du nouveau) le jour de la livraison le moteur du scoot ne tournais pas rond, il pétaradai ,le vendeur ma dit cest normal il a pas marcher depuit longtemps.au moment de payer par cheque, le brave homme me dit que je n'ai pas de garantie.vue le faible kilométrage je me suis dit je risque rien.nous somme le 21 11 2007.a ce jour le nouveau scoot est en panne depuit 2 semaine,je circule avec la vielle machine.voila les pannes. 1-la batterie ne charge plus (regulateur hs 60 €) 2-problème de carburation (il cale au feu rouge) 3- tres mauvaise tenue de route (problème de suspension avant , elle ce change et donc env 400 €)je suis retournée au garage plusieurs fois,pour un arangement amiable mais rien y fait.il me la vendu sans garantie et cest a moi de payer les réparations.a ce jour le compteur affiche 3000 km.jai fait 1300 km.jai un recour?en ettente de votre reponse.

Par **Jurigaby**, le **21/11/2007** à **21:26**

Bonjour.

On pourrait en conclure à un vice caché.

le contrat de vente prévoit t'il l'exclusion de la garantie des vices cachés?

Ce n'est pas parce qu'il a dit qu'aucune garantie n'etait fournie qu'il y en a pas.

Il faut regarder votre contrat.

si rien n'est écrit, cela signifie que la garantie des vives cachés est applicable.

Par **tixchomem01_old**, le **22/11/2007** à **06:49**

bonjour,je nai pas de contrat de vente,jai juste un bon de commande (mème pas une facture)avec la date d'achat le km et la somme.je peut vous envoyer le document cette aprem par le net merçi pour la reponse.

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:16**

sur le bon de commande, il n'y a pas de conditions générales de vente?

Par **tixchomem01_old**, le **22/11/2007** à **13:08**

Non je n'ai qu un bon de commande ou il a noté payé le jour de l'acquisition de mon scooter. Merci
[img=http://img209.imageshack.us/img209/3374/getattachmenthq7.th.jpg][/url][/img]

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **13:17**

Bonjour.

Bon dans ce cas là, la garantie des vices cachés est applicable.

Demandez à votre garagiste ce qu'il en pense et s'il est d'accord pour qualifier la chose de vice caché, ça vaudrait le coup de faire faire une expertise et de l'assigner devant le juge de proximité si il persiste.

Par **tixchomem01_old**, le **22/11/2007** à **20:01**

bonsoir,merçi pour vos réponses rapide.je viens de faire un courrier au garage avec envoie en recomander.un truc marrant en passant,jai vue l'ancien propriétaire du scoot,il a toujour pas reçu son chèque. la machine étais en dépos vente.je vous tiendrais au courant de la chose.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés